



Bulletin Municipal

2022

Commission communication

Président : Christian FRANZOÏ | **Vice-président :** Franck GINET
Membres : Audrey AUFRESNE et Bernard MATHIEU

Différents outils ont été mis en place au sein de la nouvelle équipe municipale pour continuer à améliorer et rendre plus efficace la communication entre les habitants et la mairie.

On relance **le bulletin papier** ! Vous trouverez dorénavant toutes les informations découlant de l'année passée en format papier dans votre boîte aux lettres tous les ans.



Le nouveau conseil municipal a décidé en 2020 de soutenir le dispositif en devenant Mairie vigilante et solidaire afin de créer des liens privilégiés entre la mairie, les habitants de la commune et notre gendarme référent. Ce service est gratuit et fonctionne par SMS / Application Mobile / site Internet. Plus d'informations sur <https://www.voisinsvigilants.org/>



Nouveau Site Web :

La refonte du site Web a été officialisée début 2022, d'une part pour se conformer au RGPD (Règlement général sur la protection des données) et également de permettre la mise en place d'un site web responsive (le site s'adapte automatiquement à toutes les résolutions d'écran)



La création d'une page Facebook a été officialisée.

Elle permet de relayer différentes informations en complémentarité avec voisins vigilants. Vous pouvez également communiquer en direct via la messagerie pour obtenir des réponses appropriées et officielles.

Retrouvez-nous sur : <https://www.facebook.com/Venerieu>





ÉDITO du maire

« Au Nouvel An, nouvel Elan »

Bonjour,

Au début de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux 2022.

Qu'ils vous apportent à toutes et à tous ainsi qu'aux êtres qui vous sont chers, beaucoup de bonheur, de santé, de sérénité et de réussites dans vos projets ainsi qu'à tous les petits écoliers, une bonne année scolaire.

Afin d'être à l'écoute de tous, nous avons décidé de réaliser un bulletin annuel en complément des autres canaux d'information : site internet, réseaux sociaux et autres...

Dans ce bulletin vous retrouverez les informations sur les actions réalisées et les projets de demain.

Cette nouvelle année verra de nouveaux chantiers se réaliser. Malgré cette période trouble, des perspectives positives s'ouvrent à nous afin de donner à notre village le dynamisme et la qualité de vivre nécessaires à votre bien-être.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une belle année 2022.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour préserver et améliorer votre épanouissement sur la commune.

Christian FRANZOÏ
Maire de Vénérieu



SOMMAIRE

Commission communication	2
Numéros utiles	4
Trombinoscope de vos élus	5
Commission finance	6
Commission bâtiment / voirie	7
Commission urbanisme	7
Commission école	8
École de Vénérieu	8
École de Saint-Hilaire-de-Brens	9
CCAS	10/11
Réalizations 2021	12
Informations pratiques	13
État civil 2021	14
Hommage à notre doyenne	15
Les associations	16/17
Calendrier des fêtes	18/19

Crédits photos
M. TERTIAN
Photos GYM ET YOGA ET LOCAL ASSOCIATIF

Responsable de publication : Christian FRANZOÏ, maire
Éditeur de la publication : commission communication
Conception et mise en page : Quadricolore, www.4colore.fr
Crédit photos : Mairie de Vénérieu
Ce bulletin est diffusé gratuitement dans tous les foyers de la commune.

Numéros utiles

 **112**
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

 **15**
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

 **17**
**POLICE
SECOURS**
Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**
Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SORDES ET
MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS



La mairie
146 Montée de MOILLAN
38460 VENERIEU
04 74 92 83 76

Ouverture au PUBLIC :
Lundi de 14h00 à 18h00
Mardi et Jeudi de 14h00 à 16h45
Vendredi de 9h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h45

Joignable par téléphone :
Lundi de 8h30-11h et 14h-18h
Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30-11h et 14h-16h45

École maternelle de Saint hilaire de Brens : 04.74.92.87.77

École élémentaire de Vénérieu : 04 74 92 91 12

Agence postale à Saint-Hilaire-de-Brens : 04 74 92 81 11

Centre hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin-Jallieu : 04 69 15 70 00

Centre Antipoison et de Toxicovigilance Lyon : 04 72 11 69 11

La Brigade de gendarmerie de Crémieu : 04 74 90 40 17

Syndicat de collecte : SYCLUM : 04 74 80 10 14 (Collecte le jeudi matin)

Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan :

- Accueil : 04 74 92 40 28
- Astreinte Eau : 04 74 92 47 62
- Astreinte Assainissement : 06 99 97 79 87

Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné : 04 74 80 10 14

Trombinoscope de vos élus

Vénérieu I 2022 I Bulletin municipal

**Christian
FRANZOÏ**
maire



**Benoît
JAS**
adjoint



**Franck
GINET**
adjoint



**Bernard
ODET**
adjoint



**Audrey
AUFRESNE**
adjointe



**Catherine
FRANZOÏ**
conseillère



**Katy
GUER**
conseillère



**Jacques
DOVILLEZ**
conseiller



**Pascaline
MARTIN**
conseillère



**Patrick
ROUSSELIN**
conseiller



**Sandrine
TARDY**
conseillère



**Thibaud
JAS**
conseiller



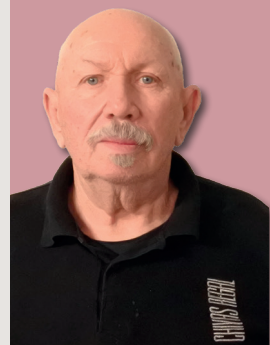
**Bernard
MATHIEU**
conseiller



**Christophe
TARDY**
conseiller



**Élie
GENTY**
conseiller



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

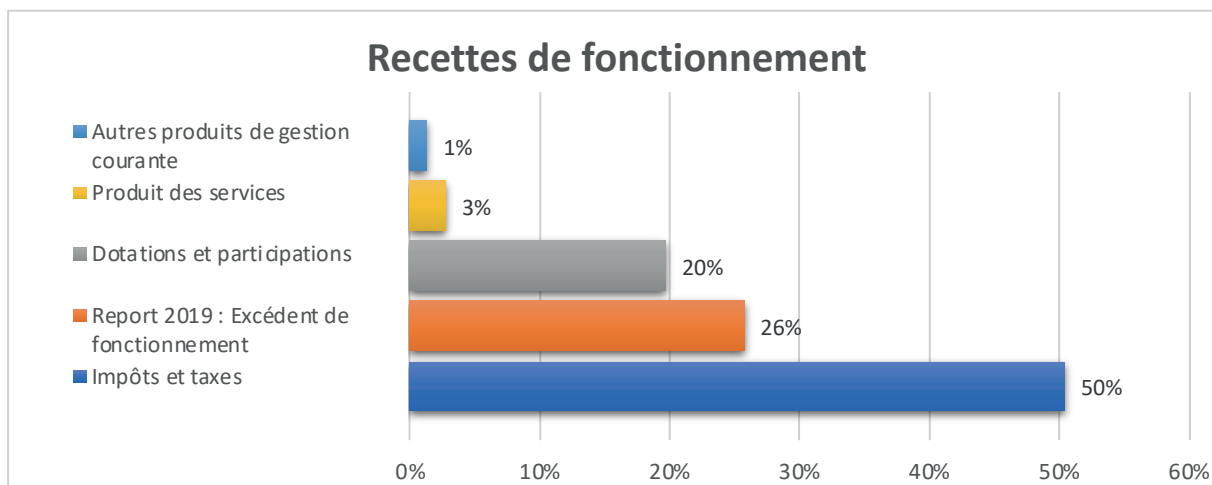
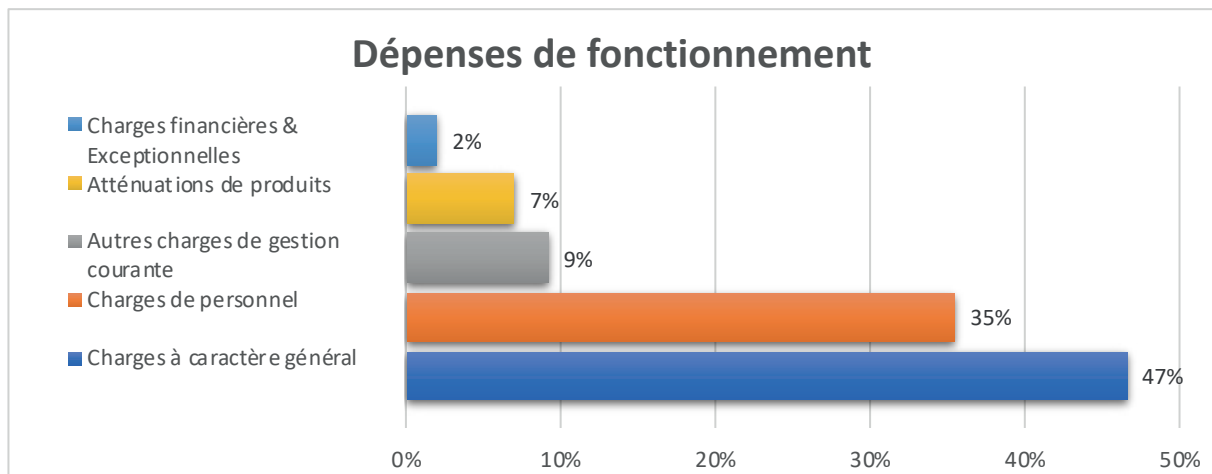
Commission **finance**

Président : Christian FRANZOÏ | **Vice-président** : Franck GINET
Membres : Benoît JAS, Bernard ODET

La commission des finances veille à garantir une gestion financière saine et réaliste de notre commune. C'est elle qui, aux côtés des différents services, assure le suivi de la réalisation des décisions prises par le Conseil Municipal, tout en examinant scrupuleusement les recettes et les dépenses au quotidien.

ANNÉE FISCALE 2020				
Dépenses de fonctionnement	423 716 €	Dépenses d'investissement	226 901 €	650 617 €
Recettes de fonctionnement	621 858 €	Recettes d'investissement	244 132 €	865 990 €

Détail des frais de fonctionnement



Commission urbanisme

Président : Christian FRANZOÏ | **Vice-président :** Benoît JAS
Membres : Pascaline MARTIN, Sandrine TARDY, Katy GUER, Jacques DOVILLEZ et Patrick ROUSSELIN.

Notre commission se réunit mensuellement, en 2021, trois permis de construire et trente-trois déclarations préalables ont été traités.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vos demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées en ligne directement via le site :

https://sve.sirap.fr

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveaux supplémentaires,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 5m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes jusqu'à 20m²
- constructions des équipements liés aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériaux (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade, soit sa destination (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, local à vocation commerciale, artisanale, agricole ou de bureaux.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuite pénale (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitutions (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Commission bâtiment / voirie

Président :

Christian FRANZOÏ

Vice-président :

Bernard ODET

Membres : A. AUFRESNE

P. ROUSSELIN / T. JAS /

P. MARTIN / E. GENTIL /

J. DOVILLEZ / S. TARDY

Notre commission se réunit tous les 3^{ème} Mardi de chaque mois, pour faire un suivi sur l'avancement des dossiers en cours et l'étude de nouveaux projets. Elle a pour but de veiller à la mise en conformité et la sécurité, d'étudier les besoins en rénovation et de nouveaux projets.

Beaucoup de petits travaux sont effectués par nos agents. Les gros travaux sont préalablement soumis à des entreprises, les devis retenus sont étudiés et validés par la commission et le Conseil.

Quelques projets aboutis :

- Mise aux normes de l'électricité de la Mairie
- Remplacement du chauffe-eau
- Réaménagement du secrétariat
- Installation de sanitaire supplémentaire à l'École
- Nettoyage des façades et toitures de l'École / l'église / La Salle des fêtes et le lavoir.
- Nettoyage des trottoirs
- Remplacement des guirlandes de Noël
- Les dalles de la cantine ont été remplacées par de nouvelles dalles isolantes pour lutter contre le bruit
- De nouveaux w.c. ont été installés dans l'école

Projets en cours :

- Installation de Panneaux de signalisation
- Rénovation de la Salle des fêtes
- Enfouissement des câbles électriques et de télécommunications à la rue de La Chanas.

Commission école

Président : Christian FRANZOÏ | **Vice-président :** Benoit JAS
Membres : Franck GINET, Catherine FRANZOÏ, Sandrine TARDY

Cette commission a pour objectif d'établir des relations étroites avec le directeur de l'école afin que les enfants évoluent le mieux possible dans leur scolarité.

Elle répond également aux attentes des parents d'élèves, dans la mesure de leur possibilité et assure comme rôle permanent la gestion de la cantine, l'organisation de la garderie ainsi que le bon entretien des locaux.

École de Vénérieu

Les classes de l'école de Vénérieu sont composées pour cette année scolaire 2021/2022 de :

- 23 CP/CE1 avec Séverine VAYSSAT
- 24 CE1/CE2 avec Véronique ESPINOSA et Marjolaine VIALADE
- 24 CE2/CM1 avec Aurélie PHILIBERT et Marie-Charlotte THOMAS
- 26 CM2 avec Julien BAUP et Marjolaine VIALADE



Pour l'année scolaire 2021/2022

Le Courseton

Le courseton de l'école élémentaire a eu lieu le 19 octobre 2021. Pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, cet évènement n'a pas pu se dérouler avec l'école maternelle comme cela avait été espéré. Mais les 96 enfants ont pu courir de 9 à 21 minutes sous un beau soleil et sous le regard de nombreux parents venus assister à la course. Un goûter a été offert par la coopérative scolaire après l'effort.



Élections des délégués de l'école de Vénérieu la semaine du 18 au 22 octobre 2021

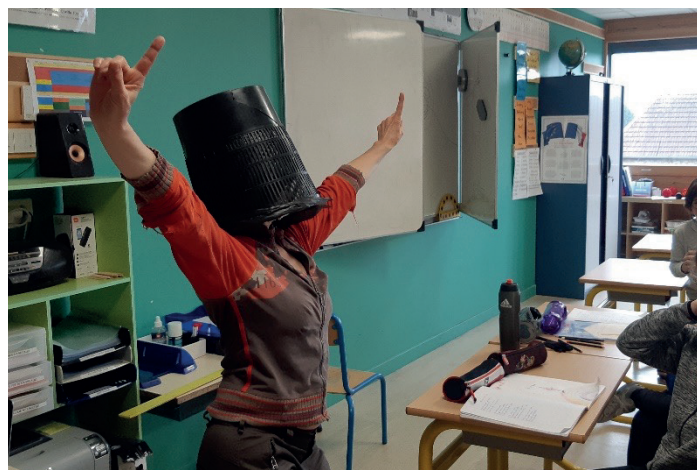
Les nouveaux élus et les suppléants ont été présentés à Monsieur Le Maire.



Spectacle :

« En vrai pour de faux » les 18 et 19 novembre La compagnie Pas de Loup a présenté un spectacle expérimental intitulé «En vrai pour de faux» dans les classes. Nicolas et Isabelle sont donc intervenus par surprise en pleine classe pour jouer avec l'espace, les objets, mais aussi interagir avec les élèves par leurs postures et leurs attitudes, afin de surprendre et procurer des émotions aux jeunes spectateurs.

Un temps d'échange a eu lieu entre les artistes et les enfants de la classe à la fin de l'intervention. Les élèves ont mis des mots sur leur ressenti et semblent avoir apprécié ce moment original proposé dans un cadre autre qu'une simple scène de spectacle.



Marché de Noël samedi 4 décembre
Tous les élèves de l'école de Vénérieu ont conçu des objets décoratifs qui ont été vendus lors d'un marché de Noël qui a eu lieu à la salle polyvalente de St-Hilaire-de-Brens. A cette occasion, le sou des Ecoles a proposé un temps festif autour d'un vin chaud et d'une vente de gâteaux. Le Père Noël a même fait son apparition tandis que les familles pouvaient récupérer leurs commandes de sapins, chocolats et bière.



École de Saint-Hilaire-de-Brens

Les classes de l'école de Saint Hilaire de Brens sont composées pour cette année scolaire 2021/2022 de :

- 28 PETIT/MOYEN avec Laurianne PERRISSEZ (Directrice) et Aurélie VERNEY
 - 28 PETIT/MOYEN avec Chrystelle POULAIN
 - 19 GRAND avec Myriam BRENAC
- Les ATSEM : Isabelle DESCHAMPS et Catherine ARBIN



Pour l'année scolaire 2021/2022

- **La compagnie « La bricole »** avec Laura Tejeda et Franck Giraud a offert un spectacle aux 73 enfants. Deux représentations ont été données : « Il pleut dedans » le mardi 5 octobre dans la salle Jean Bouise du village. L'univers sonore a séduit et émerveillé petits et grands.

- **Un second spectacle** a été offert aux élèves le 16 novembre à 11h dans la cour de l'école maternelle. Il a été présenté par les 6 musiciens du groupe de musiques du monde : « DIVINE ». L'équipe remercie Liliane Fiorio pour son investissement.

- **Le Courseton** a eu lieu le vendredi 15 octobre matin. Ils ont parcouru une boucle de 100 m matérialisée sur le parking derrière l'école maternelle. Les GS ont couru 6 minutes puis les PS/MS ont couru maximum 5 minutes pour les plus courageux. Les parents étaient nombreux pour encourager et applaudir les enfants, mais aussi pour aider au comptage des tours ou accompagner les plus petits. Les enfants ont été récompensés par un petit goûter financé par la coopérative scolaire.



- **Marché de Noël** : les 13, 15 et 16 décembre, les parents ont eu l'occasion d'acheter les bricolages de Noël fabriqués par les enfants et ont été mis en vente à prix libre au bénéfice de la coopérative scolaire. L'an prochain, le marché aura lieu en commun avec l'école de Vénérieu, un samedi matin.

- **École et cinéma** : sortie prévue en bus pour aller visionner « La petite taupe » au cinéma Kinépolis de Bourgoin Jallieu le mardi matin 25 janvier 2022

- **Séances de natation pour les GS.** Elles auront lieu le mardi matin à la piscine de Morestel, du 29 mars au 28 juin (10 séances). Nous avons besoin de parents agréés pour aller dans l'eau avec les enfants, et de parents accompagnateurs pour aider à l'habillage. Plusieurs parents ont proposé de passer l'agrément.



CCAS

Malgré le contexte particulier et une année compliquée pour tous, les manifestations du CCAS ont pu reprendre en fin d'année. Un petit tour de nos différentes actions :

Membres du conseil d'administration :

Christian FRANZOÏ, Maire
 Audrey AUFRESNE, Adjointe CCAS et Manifestations
 Thibault JAS, Conseiller Municipal
 Elie GENTY, Conseiller Municipal
 Céline REY, habitante de Vénérieu
 Elisabeth TONINI, habitante de Vénérieu
 Marlène SAMAN, habitante de Vénérieu
 Yvonne GAGET, habitante de Vénérieu

OCTOBRE

L'équipe du CCAS a relevé les manches afin de transformer une pièce vacante de la Mairie en Local Associatif.

Après un rangement, dépoussiérage et lavage de cette dernière, nous avons pu monter et installer une douzaine d'étagères ainsi que trois armoires achetées pour l'occasion.

De ce fait, les associations de la commune ont un lieu pour se réunir, organiser leurs futures manifestations... et qui leur permet également de pouvoir stocker leurs divers matériels qui bien souvent encombrant le garage des bénévoles.



1^{er} NOVEMBRE

Comme chaque année, la Mairie rend hommage à ses anciens Maires en déposant des fleurs au cimetière, ainsi qu'à ses anciens élus et salariés partis trop tôt pendant l'exercice de leur mandat.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette journée fut l'occasion de fêter l'armistice et de rendre hommage à nos soldats disparus durant la Grande Guerre ainsi qu'à ceux tombés au combat durant l'année 2020.

Après le discours et l'appel aux morts, les enfants de la commune se sont joints à M. le Maire pour déposer une gerbe de fleurs.

Un apéritif fut donné à la salle des fêtes, suivi du traditionnel repas au restaurant « Près du Lac » ouvert à tous et offert à nos aînés de 70 ans et plus.



COLIS DE NOËL SOLIDAIRE

Pour la première fois, le CCAS a organisé une collecte de colis de Noël solidaire en partenariat avec « Boîte Solidaire Noël Rhône Alpes » organisé par une habitante de Vénérieu Isabelle RODRIGUEZ.

Le principe est simple, dans une boîte mettre un truc chaud, un truc bon, un produit d'hygiène, un loisir, une gourmandise, un petit mot réconfortant et plus si on le souhaite, reste plus qu'à l'emballer et le déposer en mairie.

Tous les colis récoltés, soit au total 592, ont été offerts à l'association « Le Panier de Léontine » (épicerie solidaire possédant deux locaux, un à Bourgoin-Jallieu et le deuxième à Villefontaine) qui les ont distribués à leurs 92 familles bénéficiaires ainsi qu'au Secours Catholique de Bourgoin-Jallieu.

Un bel élan de générosité pour les fêtes qui fut un énorme succès, nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants qui ont contribué à cette action : les habitants de Vénérieu, St Hilaire de Brens, et les villages alentours, un grand merci à notre partenaire Isabelle RODRIGUEZ et ses lutins qui ont collecté près de la moitié des colis, et enfin un grand merci au Groupe Scolaire 4 L'Etang de Villefontaine qui ont récolté 153 boîtes.



COLIS DE NOËL DE NOS AÎNÉS

Cette année encore, nos aînés de 70 ans et plus ont pu émoustiller leurs papilles avec un panier garni de Noël confectionné par les membres du CCAS avec des produits tels que du chocolat, café, tisane, vin, charcuterie... provenant principalement d'artisans locaux, accompagnés d'une carte nominative dessinée par les enfants de la garderie de Vénérieu. Merci à nos aînés de jouer le jeu en répondant à votre petit correspondant, les enfants sont très heureux de recevoir leur lettre, ainsi qu'un père Noël chocolaté en remerciement de leur participation offert par le CCAS.

Le colis est financé, cette année, de moitié par le CCAS et de l'autre par l'association des « Amis de Vénérieu », un grand merci à eux pour leur généreuse participation.



Réalisations 2021 : le city et l'espace jeux

Le projet d'un terrain multi-activités et jeux pour les plus petits avaient été actés au mandat précédent. Un groupe de projet a travaillé sur la finalisation de la structure ainsi que leurs positionnements.

L'utilisation du terrain multisports municipal est autorisée pendant les jours et horaires suivants :

De 09 H 00 à 21 H 00 du 1^{er} avril au 30 septembre

De 09 H 00 à 18 H 00 du 1^{er} octobre au 31 mars

Toute utilisation nocturne est interdite.

Un projet est en cours pour sécuriser la place de la salle des fêtes.

Un arrêté du maire a également été déposé pour interdire tout usage de ballon contre les murs de la salle des fêtes.

Les élus ont la volonté de redynamiser la commune avec un espace intergénérationnel.

Le City parc est un espace d'activités sportives et récréatives ouvert à tous. Cet espace a pour vocation de devenir un lieu familial. Le projet avait débuté sur l'ancien mandat, des subventions avaient été sollicitées au Département et à la Région. Le nouveau conseil a continué ce projet en décidant de créer aussi un espace pour les tout petits avec des modules choisis pour les sensations et les émotions qu'ils éveillent chez les enfants : action, découverte, adresse, détente... Une décoration naturelle avec quelques plantations est aussi prévue. Ces espaces ont été réalisés par deux entreprises Sartel pour le terrassement et TRANSALP pour les modules. Le coût de la création du City parc s'élève à 40 948€ HT et 34 306€ HT pour les jeux des petits. Des subventions ont été obtenues et représentent environ 71% pour le City et 64% pour les jeux des petits du montant global du projet.

Ces espaces ont été immédiatement investis par les jeunes habitants de la commune qui représentent 27 % de la population pour la tranche 0 à 14 ans.



Informations pratiques

Défibrillateurs

Localisation : Mairie de la commune et salle des fêtes.

Les lieux publics doivent dorénavant être équipés de défibrillateurs externes. Cet équipement répond à un enjeu de santé publique majeur. Les arrêts cardiaques font beaucoup de victimes par an en France. Un grand nombre de personnes peuvent être sauvé si une défibrillation cardiaque est pratiquée rapidement. Ce geste est déterminant. La commune s'est dotée de deux défibrillateurs un à côté de la salle des fêtes et l'autre à proximité de la mairie.

Ces équipements peuvent être utilisés par tous. Ils ne sont pas réservés aux professions médicales et leur fonctionnement est très simple. La présence de défibrillateurs dans notre commune est un service essentiel. C'est aussi une responsabilité partagée. Il revient à chacun de nous de s'informer sur son fonctionnement, de se former à son emploi et d'oser l'utiliser en cas d'urgence vitale.

Lutte contre l'ambrosie

Que faire ?

Onglet signalement via :

<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/>

- Application mobile Signalement Ambrosie

- Mél : contact@signalement-ambrosie.fr

- Téléphone : **0 972 376 888**

Votre signalement sera communiqué au référent ambrosie de la mairie qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Signalez sa présence grâce à **SIGNALEMENT AMBROISIE !**

Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**
par téléphone au 0 972 376 888 ou par mail contact@signalement-ambrosie.fr
Application SIGNALEMENT-AMBROISIE disponible sur

Nuisances sonores :

Si l'entretien du jardin ou les travaux de bricolage passent par le bruit de la tondeuse, de la tronçonneuse, de la taille haies, de la débroussailleuse ou de tout autre outil bruyant, nous devons respecter les heures fixées par arrêté préfectoral (n° 97-5126 du 31/07/1997) :

- Les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H
et de 14 H à 19 H 30
- Les samedis : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- Les dimanches et jours fériés : de 10 H à 12 H

Plantations (haies, arbres, arbustes...)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Soyez respectueux de vos voisins

L'émission de bruit est inhérente à l'activité humaine. Toutefois, certains bruits provoqués par l'activité humaine peuvent être constitutifs de nuisances sonores.

Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins. Les aboiements d'un chien s'ils sont excessifs peuvent être considérés comme troubles anormaux de voisinage.

Le chien est le meilleur ami de l'homme, mais s'il aboie continuellement, il peut vite devenir votre pire ennemi (même s'il n'est pas personnellement responsable).

Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage notamment par des aboiements répétés. Les voisins n'ont pas à être victimes de vos envies. Attention lorsque vous vous absentez « les chiens n'aiment pas être seuls et manifestent leur mécontentement par des aboiements ou des hurlements ».

Pensez à ceux qui vivent autour de vous, qui peuvent être des gens malades, âgés ou qui tout simplement ont envie de se reposer.

Alors **Merci pour votre compréhension**, de nombreux moyens existent pour éduquer votre chien.

État civil 2021

Naissances

Léana, Jennifer, Alexandra LAMBERT
le 04 janvier

Ariel, Théo, Karim BCHINI
le 01 mai

Gabin SOUR
le 25 juin

Eva FOUCAULT
le 23 juillet

Owen, Laurent, Bernard, Marvin JACQUEMIN FAGES
le 09 août

Léandro FIGUEIREDO DA SILVA GARRIDO
le 18 octobre

Victor, Jean, Pierre, Jacques REMY
le 18 octobre

Raphaël, Gaston, Elie MARCHAND
le 06 novembre

Ayden, Dylan GRIMEAU ROMDER
le 7 décembre



Mariages

Nelly, Christiane, Aline FAVRE & Pierre-Yves, Michel, Daniel GEOFFROY
le 03 avril

Marine, Margot, Pauline LECLERC & Charles, Thierry, Marie BARNOUIN
le 15 mai

Suzanne, France, Josèphe SADURNI & Alain, François DIANI
le 19 juin

Laëtitia, Marie, Monique JAGER & Nicolas VERCELLINO
le 24 juillet



Décès

Suzanne, Joséphine AGNAN, veuve MARTIN

Patrick, René, Lucien CAUJOLLE BERT

Antoinette, Gilda JACOBELLI, veuve DUMAS

Catherine, Pascale ROZIER, séparée LECLERC

14 René, Michel MASSON

Maxence, Aurélien, Yoan PIOLAT



Raymonde JAS

“

Hommage à notre doyenne. Raymonde JAS

Raymonde est née à Vénérieu le 21 mars 1927.

Après avoir obtenu son certificat d'étude, à 13 ans, elle est rentrée à l'usine de textile à Saint Savin, où elle est restée 9 ans.

Puis c'est à Vénérieu, le 11 juin 1949 qu'elle s'est mariée avec André JAS. De cette union sont nés leurs deux fils, Jean-François et Bernard. Ils ont habité à Vénérieu jusqu'en 1955, puis cette même année, ils décidèrent d'acheter l'épicerie de Mr et Mme ACARY à Crémieu, qui se situait dans l'un des quartiers les plus actifs de la ville puisque la mairie, la poste, la perception, l'école et les pompiers s'y trouvaient réunis.

C'est en 1985, après trente années passées au service de leurs fidèles clientèles, qu'ils décidèrent, non sans un pincement au coeur, de cesser prématurément leur activité afin de prendre une retraite bien méritée.

En avril 1986, son époux André JAS, malade, décède. Raymonde décide alors de retourner vivre dans son village natal à Vénérieu, pour être au plus près de ses enfants, de ses petits enfants et arrière-petits-enfants.

Durant cette longue retraite, Raymonde s'est beaucoup occupée de sa famille et elle a également su profiter de ses passions qu'étaient le jardinage et le tricot entre autres.

Alors âgée de 94 ans, Raymonde s'éteint le 31 juillet 2021, laissant sa famille dans la peine. Tous ceux qui l'ont connue n'oublieront pas sa gentillesse, tout le travail qu'elle a fourni et tous les services qu'elle a rendu.

Nous espérons qu'elle repose en paix.

La mairie de Vénérieu et ses habitants présentent à la famille ses plus sincères condoléances.

”

Les associations



Acca Vénérieu

L'ACCA est une petite société de chasse composée de 26 membres de 15 à 82 ans dans laquelle il y a une très bonne ambiance.

Nous nous félicitons de la bonne entente qui règne avec les agriculteurs et la plupart des usagers de la nature.

La gestion et la protection de l'environnement font partie de nos préoccupations.

Tous ceux qui veulent découvrir notre univers sont les bienvenus et nous pouvons les accueillir pour une battue.

L'ACCA organisera une vente de diots le samedi 5 mars à la salle des fêtes de Vénérieu.

Les amis de Vénérieu

Les « Amis de Vénérieu » est une association de la commune depuis plusieurs années, grâce aux membres du bureau : Thibault JAS (président), Gilles JAS (vice-président), Anthony DELL'AQUILA (trésorier), Laurence CHARROUD (secrétaire), ainsi qu'aux bénévoles qui viennent en renfort, la traditionnelle « Fêtes des fours » a pu avoir lieu début septembre (contrairement à la vente de fleurs du printemps annulée à cause de la situation sanitaire).

Malgré cela, l'association a un bilan positif, ce qui lui a permis de pouvoir financer, à hauteur de 1000€, une partie de l'achat des guirlandes électriques de Noël qui ornent nos rues, ainsi que la participation, cette année, pour moitié aux colis de Noël offert à nos aînés.

Ne loupez pas l'agenda 2022, notez leurs prochaines manifestations afin de pérenniser leurs actions.



Gym détente

L'association regroupe deux activités, Gym détente propose à la salle des fêtes :

Le lundi de 19h à 20h : activité physique de mise en forme animée par Pascale PIERRET

Le jeudi de 18h30 à 20h : cours de yoga animé par Annabelle GAYRAUD

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'association compte 38 adhérents qui participent assidûment aux différentes sessions.

Bien entendu Respect des règles sanitaires en vigueur !

Bureau :

Marie Odile POUCKET : Présidente / 04 74 92 90 31

Viviane ZSOMBOK : Trésorière

Hélène FONTANEAU : Secrétaire



Sou des écoles

L'association du Sou des écoles est une association de loi de 1901 à but non lucratif. Elle regroupe des parents d'élèves donnant de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements divers et variés.

Son objectif est l'organisation de différentes manifestations tout au long de l'année afin de collecter des fonds.

Les bénéficiaires financent les projets d'école qu'ils soient culturels, sportifs ou éducatifs.

Les projets pédagogiques sont proposés par les enseignants dans le cadre scolaire.

Le Sou des écoles contribue également au développement de la vie associative des villages de part les manifestations organisées tout au long de l'année.

L'autre volonté de ces manifestations étant de créer du lien, de l'ambiance et de l'échange entre les villageois. Une assemblée générale en début d'année sert à dresser le bilan de l'année écoulée, et à élire un nouveau bureau.

Un calendrier des manifestations est ensuite établi avec les idées de chacun des membres.



L'année 2020/2021 a été compliquée de par les restrictions sanitaires du Covid pour organiser des manifestations.

Nous avons dû réfléchir à organiser des ventes en pré commandes tout en innovant sur celles-ci.

Pour Pâques 2021, une vente de chocolats, de brioches et de jus de fruits en pré commande.

Au mois d'avril 2021, une vente de pizzas en pré commande un vendredi soir qui a rencontré un grand succès.

Au mois de mai 2021, une vente d'un objet personnalisé par les enfants qui était cette année

un torchon regroupant tous les dessins des enfants de chaque école.

Pour clôturer l'année au mois de juin, sans pouvoir faire de kermesse, nous avons organisé une vente de bières des « Ursulines » et de gâteaux « bijou » en pré commande.

En octobre 2020, nous n'avons pas pu participer aux portes ouvertes de Santalé sur Saint Hilaire de Brens avec l'interdiction de fabriquer nos traditionnelles foyesses dans les fours.

En décembre 2020, organisation d'une vente de chocolats de Noël, de sapins et de saumon en pré commande.

Le jeudi 30 septembre, le sou faisait son assemblée générale pour présenter son bilan de l'année 2020/2021. Ce fut un succès avec une réponse

positive de la part des parents. Nous avons ensuite réélu un bureau pour cette nouvelle année.

Présentation du bureau 2021/2022

présidente : Émilie CARRIER

vice-présidente : Caroline GINET

secrétaire : Pauline SELLES

trésorière : Marion BULLIARD

trésorière : Pauline LACROIX

vice trésorier : Nimol SAMAN

suppléante : Claudie GALLOIS

Nous tenons à remercier tous les parents qui répondent présents à nos ventes et manifestations tout au long de l'année et qui nous prêtent mainforte pour nous aider.

Nous remercions également les Mairies des deux communes pour leur soutien et leur disponibilité sans faille.

Contact :

Mail : sou.shb.venerieu@gmail.com

Facebook : soudesecoles.venerieu

Tél. : Émilie CARRIER 0750897205

Y'a d'la Joie !

L'association qui rassemble et qui crée l'évènement !

L'association qui rassemble et qui crée l'évènement ! C'est une association qui a pour but de réunir les gens du village (et alentours) dans une ambiance festive et conviviale.

La dernière fête organisée, le Carnaval en février 2020, fut une belle réussite.

Toute l'équipe est heureuse de pouvoir reconduire cet évènement le 26 février 2022. Pour cette occasion en particulier, les volontaires sont invités à nous rejoindre afin de participer à sa préparation. D'autres manifestations suivront, comme les Francomtoiseries et des moments pour créer du lien et de l'animation.



Le nouveau bureau se compose de :

Marjolaine Bonino et Delphine Monnel : co-présidentes.

Cindy Piccioli : trésorière

Antoine Spriet : vice-trésorier.

Audrey Raffin : secrétaire

Mickaël Barton : vice-secrétaire.

Vous pouvez prendre contact avec chacun de nous individuellement ou par mail (yadlajoie.asso@gmail.com) ou la page Facebook (Y'a d'la joie - Vénérieu 38)

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez découvrir l'association : en famille ou solo, des plus jeunes au plus expérimentés, nous aurons plaisir à vous renseigner.

Calendrier des fêtes 2022

Janvier

- 29 **Concert Jazz**
Montbelair
Salle des fêtes SHB
- 30 **Atelier Yoga**
Yoga Annabelle
Salle des fêtes SHB

Février

- 6 **Trail des roses**
Sou des écoles Moras
Salle des fêtes Moras
- 12 **Boudins**
ACCA SHB
Salle des fêtes SHB
- 26 **Carnaval**
Y'a de la joie
Salle des fêtes Vénérieu
- 27 **Bugnes**
Pti Brens
Salle Pti Brens

Mars

- 5 **Diots**
ACCA Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu
- 5/6 **Stage de chants**
Les copains d'alors
Salle des fêtes Moras
- 13 **Bugnes**
Les anciens de Moras
Salle des fêtes Moras
- 18 **Pizzas + gâteaux Bijoux**
Sou des écoles SHB/Vénérieu
Salle des fêtes SHB
- 19 **Saint Patrick**
Pti Brens
Salle Pti Brens
- 19 **Cérémonie**
Mairie
Saint Hilaire de Brens
- 19 **Yoga et méditation**
Yoga Annabelle
Salle des fêtes SHB
- 25 **Carnaval**
Sou des écoles Moras
Salle des fêtes Moras
- 26 **Théâtre**
Montbelair
Salle des fêtes SHB

Avril

- 2/3 **Ballade gourmande**
Sou des écoles Moras
Salle des fêtes Moras
- 9 **Yoga et méditation**
Yoga Annabelle
Salle des fêtes SHB
- 10 **Chasse aux œufs**
Sou des écoles SHB/Vénérieu
Maison des associations SHB
- 26 **Spectacle marionnettes**
Montbelair
Salle des fêtes SHB

Mai

- 7 **Vente de fleurs**
Les amis de Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu
- 8 **Cérémonie**
Mairie Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu
- 14 **Yoga et méditation**
Yoga Annabelle
Salle des fêtes SHB
- 14 **Randonnée nocturne**
Gym détente Moras
Salle des fêtes Moras
- 14 **Bourse à l'enfance**
Sou des écoles SHB/Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu
- 21 **Stage de voix**
Les copains d'alors
Salle des fêtes Moras

Juin

- 11 **Yoga et méditation**
Yoga Annabelle
Salle des fêtes SHB
- 17 **Concert**
Les copains d'alors
Salle des fêtes Moras
- 18 **Fête de la musique**
Montbelair
Salle des fêtes SHB
Maison des associations
- 18 **Kermesse + loto bouse**
Sou des écoles Moras
Salle des fêtes Moras
- 25 **Spectacle des enfants**
Sou des écoles SHB/Vénérieu
Salle des fêtes SHB

Calendrier des fêtes 2022

Juillet / Août

28 **Vide greniers**
CCAS Moras
Salle des fêtes Moras

Septembre

3 **Ballade musicale**
Montbelair
Salle des fêtes SHB + Cour de l'école

4 **Fête des fours**
Les amis de Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu

17 **Vente de brioches**
Sou des écoles
Moras

25 **Vente de brioches**
Sou des écoles SHB/Vénérieu

Octobre

1 **Boucle des roses**
Coopérative scolaire Moras
Salle des fêtes Moras

16 **Trail de Santalé**
Dauphirun
Salle des fêtes SHB

22 **Choucroute et Loto**
Les anciens de Moras
Salle des fêtes Moras

Novembre

5 **Diots**
Foot SHB / Vénérieu
Maison des associations SHB

5 **Halloween**
Sou des école SHB/Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu

11 **Cérémonie**
Mairie Vénérieu
Salle des fêtes Vénérieu

19 **Boudins**
ACCA SHB
Salle des fêtes SHB

19 **Vente à emporter**
Sou des écoles Moras
Salle des fêtes Moras

26 **Concert**
Montbelair
Salle des fêtes SHB

Décembre

3 **Braderie**
CCAS Moras
Salle des fêtes Moras

4 **Repas des aînés**
Mairie Moras
Salle des fêtes Moras

4 **Francomtoiseries**
Y'a d'la joie
Salle des fêtes Vénérieu

10 **Vente de sapins / marché**
Sou des école SHB/Vénérieu
Salle des fêtes SHB

10 **Boudins**
ACCA Moras
Salle des fêtes Moras

16 **Arbre de Noël**
Sou des école Moras
Salle des fêtes Moras

#été

Lac de Vénérieu

#fraîcheur



Période d'ouverture du 1^{er} juillet au 31 août.

Le mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 13h30 à 18h.

Fermé le lundi.

#trempé

#loisir

#baignade